



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,  
DES SOLIDARITÉS  
ET DES FAMILLES

Liberté  
Égalité  
Fraternité



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# CESP

CONTRAT D'ENGAGEMENT  
DE SERVICE PUBLIC



*Qu'est ce qui change  
en 2025 ?*

*Webinaire pour les candidats au CESP  
le 3 février 2025 - 14h30*





*Parmi les leviers majeurs pour réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins, le CESP s'adresse aux étudiants dès la 4ème année des études en médecine et odontologie ainsi qu'aux praticiens diplômés hors UE (PADHUE) de ces mêmes filières. Le dispositif s'ouvrira prochainement aux filières de pharmacie et de maïeutique.*



## LES NOUVEAUTÉS

### CE QU'IL FAUT RETENIR

Pour les candidats sur listes principales et complémentaires du CESP suite aux sélections en 2024-2025, une procédure dématérialisée vous permet de vous inscrire sur le site de l'agence de services et de paiement (ASP) qui vous enverra les CESP à signer au printemps 2025, une fois que l'arrêté fixant le nombre de CESP proposés en 2025 sera publié. L'ASP sera désormais votre interlocuteur de gestion.

Pour les CESP signés avant 2025, le CNG reste en 2025 l'interlocuteur et poursuit le versement des allocations. L'ASP reprendra la gestion globale de l'ensemble des contrats dès 2026.



**La nouvelle application, la plateforme *Profil*, développée par l'ASP sera disponible pour les étudiants au lendemain du webinaire du 3 février. Elle sera accessible sur ordinateur et sur smartphone.**

Cette application, sécurisée, permettra aux candidats admis sur liste principale et complémentaire de déposer en ligne les pièces requises avant la signature de leur CESP, de suivre leurs dossiers.

#### **A noter**

Des sessions d'information et des webinaires assurés par l'ASP auprès des ARS, UFR et étudiants présenteront le fonctionnement de cette plateforme. **Le premier webinaire pour les étudiants se tiendra le 3 février à 14h30.**



## POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

La procédure dématérialisée permettra aux candidats de signer un CESP, dans la limite du nombre de CESP proposés par l'arrêté. Ce dernier sera publié au printemps 2025, suite à la remontée des listes de sélection des acteurs locaux aux ministères.



### Inscription sur la plateforme

Les candidats figurant sur liste principale et complémentaire doivent s'inscrire sur la plateforme dès le 1er trimestre 2025 afin de conclure leur CESP, en fonction du nombre de contrats proposés par l'arrêté annuel.



## POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

A partir d'octobre 2025, l'application de l'ASP dématérialisera complètement la gestion des nouvelles candidatures, offrant ainsi un accès plus simple, plus rapide et mieux centralisé à tous les acteurs concernés.

Un accompagnement préalable sera mis en place pour une transition fluide vers cette plateforme.

***Plus d'infos ici : le contrat d'engagement de service public - CESP***



**En partenariat avec :**

